Burundi : la justice saisit les biens d'opposants en exil

@rib News, 16/05/2019 â€" Source AFP La justice burundaise a ordonné la saisie des biens notamment immobiliers d'une trentaine d'opposants en exil et de neuf militaires condamnés à la perpétuité pour leur participation au coup d'à 2015, selon une déclaration consultée jeudi par l'AFP.

Le président de la Cour suprême et le procureur général de la République, dans une déclaration conjointe signée ront demandé la saisie des "biens meubles et immeubles" de 32 personnalités en exil et qu'ils "soient exploités par l'État" Il s'agit de leaders de partis d'opposition et de figures de la société civile qui ont mené la contestation contre la réé en 2015 pour un troisiÃ"me mandat du président Pierre Nkurunziza, ainsi que de journalistes de médias burundais indépendants vivant aussi en exil. Ces 32 personnes sont accusées de complicité dans la tentative de coup d'État des 1 et 14 mai 2015, au plus fort de la contestation contre M. Nkurunziza, finalement réélu en juillet de la même année, et font l'objet de mandats d'arrêt internationaux. La même déclaration demande aussi la saisie des "immeubles" apparten neuf officiers supérieurs condamnés à la prison à perpétuité pour avoir pris part au coup d'État et à ce qu'ils soi également "versés dans le patrimoine de l'État". "Pierre Nkurunziza et ses sbires continuent la persécution des opp au troisiÃ"me mandat en saisissant leurs biens", a réagi sur Twitter Vital Nshimirimana, l'une des personnes visées par mesure, dénonçant une décision qui "ridiculise encore une fois la justice burundaise". Les violences et la répression qui ont accompagné la crise auraient fait au moins 1.200 morts et déplacé plus de 400.000 personnes entre avril 2015 et mai 2017, d'aprÃ"s les estimations de la Cour pénale internationale, qui a ouvert une enquête.

https://www.arib.info Propulsé par Joomla! Généré: 17 April, 2024, 07:54